

Free bloque les premiers e-mails de la Hadopi

Pour Free, la Hadopi est une nouvelle occasion de se distinguer de la concurrence. Simplement en **ne relayant pas les premiers e-mails d'avertissement** aux internautes soupçonnés de télécharger illégalement des contenus protégés par le droit d'auteur. La semaine dernière, la Commission de protection des droits (CPD) envoyait aux fournisseurs d'accès [les premières demandes d'identification](#) des adresses IP. Un [modèle de lettre type](#) avait même été publié par la Haute autorité afin d'aider les internautes à ne pas tomber dans le piège des tentatives d'arnaques en ligne.

Les opérateurs ont donc commencé à renvoyer ces courriels d'avertissement aux abonnés concernés. Selon [PCinpack](#), **Bouygues Telecom** et **Numericable** ont été les premiers FAI à envoyer des avertissements de l'Hadopi. SFR et Orange devraient également enclencher la procédure. Free, qui n'a jamais caché son opposition à la loi Création et Internet, a choisi de résister tout en disant rester dans la légalité. En conséquence, il affirme ne pas avoir relayé les e-mails de la Hadopi.

La filiale d'Iliad **explique sa démarche** dans un communiqué à la presse: « *Afin d'encadrer les échanges portant sur des données personnelles au sujet desquelles la Cnil porte une attention particulière, nous avons proposé le principe d'un conventionnement dans le courant de l'été au Ministère de la Culture et à l'Hadopi. A ce jour nous n'avons eu aucun retour concret sur cette étape structurante pour le passage en production.* » Autrement dit, le trublion du Net se sert de l'absence de réponse pour ne pas jouer le jeu. Qui plus est, Free tente de gagner du temps en répondant aux demandes de la CPD par courrier postal.

Du côté de la Hadopi, qui donnait une conférence de presse ce mardi 5 octobre matin, **Free ne respecte pas la loi.** « *L'envoi des mails est une disposition légale à laquelle il ne se soumet pas. Il est en pleine contradiction légale* », rapporte [La Tribune](#). La Hadopi s'inquiète surtout pour les abonnés de Free qu'elle accuse de « *prendre en otages* ». En ne relayant pas le premier courriel d'avertissement, Free prend en effet le risque de laisser ses abonnés dans l'ignorance des poursuites qu'ils encourent. Au risque qu'ils reçoivent directement le deuxième courrier d'avertissement par lettre recommandée cette fois. Ultime étape de la riposte graduée avant la suspension éventuelle de l'abonnement.